

# La lignée messianique menacée par le péché

Prêché dimanche le 31 mars 2019

À l'Église réformée baptiste de Nantes

<https://nantespourchrist.org/>

Par : Marcel Longchamps

**Texte :** Genèse 38 : 1-30

## **Proposition :**

- 1) Par le péché de Juda v. 1-2
- 2) Par le péché des fils de Juda v. 3-11
- 3) Par le péché de Tamar v. 12-23
- 4) Par le péché des descendants de Juda v. 24-30

## **INTRODUCTION**

L'on peut légitimement se poser la question : pourquoi l'auteur du livre de la Genèse interrompt brusquement l'histoire de Joseph pour nous présenter l'histoire de la famille de Juda. Nous pouvons présenter quelques possibles raisons :

- 1) Elle va contribuer à entretenir le suspense de ce qui va arriver à Joseph.
- 2) Les actes ignobles de Juda et de ses enfants mettent en lumière l'authenticité de l'intégrité morale de Joseph (cf. chapitre 39).
- 3) Le récit insiste sur Tamar et ses rapports avec « la postérité », c'est-à-dire sa compréhension et son évaluation de son désir de voir s'accomplir les promesses faites à Abraham. Elle devient d'ailleurs l'ancêtre de Jésus le Messie.
- 4) L'histoire de Juda et de Tamar résume les thèmes qui reviennent régulièrement chez les patriarches d'Israël : le trompeur trompé, la préférence accordée au plus jeune sur l'aîné, la justification de ceux qui ne sont pas traités selon la justice tandis que les coupables sont contraints de reconnaître leur péché, et l'instrumentalité des épreuves pour effectuer des changements de vie.
- 5) Nous montrer la main souveraine du Seigneur dominant le déroulement de la venue future du Messie.

## I) LA LIGNÉE MESSIANIQUE MENACÉE PAR LE PÉCHÉ DE JUDA V. 1-2

Genèse 38 : 1-2 (Ostervald)

*1 Il arriva qu'en ce temps-là Juda descendit d'avec ses frères, et se retira vers un homme d'Adullam, nommé Hira. 2 Et Juda y vit la fille d'un Cananéen, nommé Shua; et il la prit, et vint vers elle.*

### A) Sa séparation de la communauté des croyants v. 1a

Juda décide de s'éloigner de ses frères. Il cherche possiblement à apaiser sa conscience en prenant ses distances avec ceux qui se sont associés à sa supercherie et avec un père que ne cesse de se lamenter sur la disparition de Joseph.

### B) Son amitié avec un incroyant v. 1b

Juda se lie d'amitié avec un Cananéen (Hira) et subira son influence païenne.

1 Corinthiens 15:33

*3 Ne vous abusez point: les mauvaises compagnies corrompent les bonnes mœurs.*

Il semble que Hira fut l'entremetteur du mariage de Juda d'abord, puis de ses débauches  
Triste amitié !

Genèse 38 : 12, 20

*12 Et les jours s'écoulèrent, et la fille de Shua, femme de Juda, mourut. Lorsque Juda se fut consolé, il monta vers les tondeurs de ses brebis, à Thimna, avec Hira son ami, l'Adullamite.*

*20 Et Juda envoya le chevreau par son ami l'Adullamite, pour retirer le gage des mains de cette femme; mais il ne la trouva point.*

Ces versets avertissent du danger d'arrêter de fréquenter le lieu où on entend la Parole de Dieu et où on rencontre son peuple. Il faut se méfier des relations amicales ou intimes avec ceux qui peuvent nous éloigner du Seigneur.

### C) Son mariage avec une femme Cananéenne idolâtre v. 2

Juda maria une femme Cananéenne sans l'approbation de son père Jacob et de Dieu. Juda n'a aucune excuse. Il connaît l'alliance de Dieu, comme le montre clairement l'épisode du viol de sa sœur Dina.

Genèse 34 : 13-14

*13 Alors les fils de Jacob répondirent avec ruse à Sichem et à Hémor, son père; ils parlèrent ainsi, parce qu'il avait déshonoré Dina leur sœur. 14 Ils leur dirent: C'est une chose que nous ne pouvons faire que de donner notre sœur à un homme incirconcis; car ce nous serait un opprobre.*

Ses mauvaises décisions le menèrent à plus tard à la commission d'autres graves péchés : la justice-propre et l'injustice.

Alors qu'il était lui-même tombé dans le péché de coucher avec une prostituée, il exigea que Tamar soit brûlée.

Genèse 38 : 24 (la justice-propre et la cruauté)

*24 Or, il arriva qu'environ trois mois après on fit rapport à Juda, en disant: Tamar, ta belle-fille, s'est prostituée, et même la voilà enceinte par suite de sa prostitution. Et Juda dit: Faites-la sortir, et qu'elle soit brûlée.*

Genèse 38 : 25-26 (l'injustice)

*25 Comme on la faisait sortir, elle envoya dire à son beau-père: Je suis enceinte de l'homme à qui ces choses appartiennent. Et elle dit: Reconnais, je te prie, à qui sont ce cachet, ces cordons et ce bâton. 26 Alors Juda les reconnut, et dit: Elle est plus juste que moi, parce que je ne l'ai point donnée à Shéla mon fils. Et il ne la connut plus.*

## **II) LA LIGNÉE MESSIANIQUE MENACÉE PAR LE PÉCHÉ DES FILS DE JUDA V. 3-11**

De son mariage, Juda a eu trois fils : Er, Onan et Shéla.

### A) Le péché de Er v. 7

Genèse 38 : 3-7

*3 Et elle conçut et enfanta un fils; et il le nomma Er. 4 Et elle conçut encore, et enfanta un fils, et elle le nomma Onan. 5 Elle enfanta encore un fils, et elle le nomma Shéla. Et Juda était à Kezib, quand elle l'enfanta. 6 Et Juda prit une femme pour Er, son premier-né; elle s'appelait Tamar. 7 Mais Er, premier-né de Juda, fut méchant aux yeux de l'Éternel, et l'Éternel le fit mourir.*

Le premier-né de Juda se révèle un être abject. À en juger de ce qui est dit de son frère Onan et de ce qui lui arrive, il se peut que la perversité d'Er fût de nature sexuelle. Des morts précoces frappent souvent des gens coupables de péchés très graves. Ne soyons pas surpris si « l'Éternel le fit mourir ». Le Créateur et Juge de tous a le droit de mettre fin à la vie, parce qu'il en est la source et le soutien. L'expression évoque une mort prématurée, mais non nécessairement une intervention divine directe pour la précipiter. Elle résulte d'un châtement divin : Dieu lui permet de récolter les fruits de sa vie immorale par une mort rapide, précoce et sans laisser de descendance.

## B) Le péché d'Onan v. 8-11

Genèse 38 : 8-11

*8 Alors Juda dit à Onan: Viens vers la femme de ton frère; prends-la, comme beau-frère, et suscite une postérité à ton frère. 9 Mais Onan savait que cette postérité ne serait pas à lui, et quand il venait vers la femme de son frère, il se souillait afin de ne point donner de postérité à son frère. 10 Et ce qu'il faisait déplut à l'Éternel; et il le fit mourir aussi. 11 Et Juda dit à Tamar, sa belle-fille: Demeure veuve dans la maison de ton père, jusqu'à ce que Shéla, mon fils, soit devenu grand. Car il disait: Prenons garde qu'il ne meure, lui aussi, comme ses frères. Et Tamar s'en alla, et demeura dans la maison de son père.*

À peine mariée, la jeune Tamar se retrouve veuve et sans enfants. Juda demande donc à Onan, son deuxième fils de l'épouser et de susciter une postérité à son frère défunt.

Conformément au lévirat, une pratique ancienne et répandue, il était du devoir du fils qui venait immédiatement après le défunt d'épouser sa veuve. Le terme « lévirat » vient du latin « levir », signifiant « beau-frère ». On considérait le premier-né de ces mariages comme le fils du mari décédé ; il portait le nom et héritait de ses biens (cf. Deutéronome 25 : 5-10).

Par respect pour son père et la coutume locale, Onan épouse Tamar, mais il n'a aucun respect pour sa nouvelle femme ni pour son frère disparu. Il convoite l'héritage du premier-né de son frère, qui lui échappera s'il s'il lui suscite une postérité de Tamar. En comprenant que tout fils et héritier de cette union « ne serait pas à lui », mais celui de son frère mort, il s'arrange pour que Tamar ne tombe jamais enceinte.

Le texte hébreu est très fort et indique que chaque fois (et non seulement une fois) qu'Onan a un rapport sexuel avec Tamar, il répand son sperme à terre. Il se sert donc de sa femme pour satisfaire ses désirs sexuels sans se soucier de ses propres sentiments ni désirs. Onan a donné naissance au mot « onanisme », une euphémisme pour « masturbation ». Son acte correspond davantage au coït interrompu, soit le retrait avant l'éjaculation.

Ce qu'il faisait déplut à l'Éternel, qui le fit mourir (v. 10). Onan n'est pas puni de mort pour avoir été le premier à pratiquer une sorte de contrôle des naissances, ou pour s'être livré à une forme de masturbation. En s'adonnant à de telles choses de façon régulière pour un plaisir égoïste et en particulier pour se soustraire aux responsabilités du mariage, revient à se dresser contre la bénédiction d'être fécond et de multiplier que Dieu prononça lors de la création (Genèse 1 : 28 et 9 : 1) et de provoquer son mécontentement.

En tant que fils de Juda et descendant d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, Onan aurait dû se conduire autrement, mais il ne manifeste aucun respect pour Dieu. Dieu a promis que ces hommes seront féconds et deviendront une bénédiction pour toutes les nations grâce à leur postérité.

Onan va à l'encontre de ce bon dessein divin. Pour cette raison sa vie connaît un terme brutal, comme celle de son frère aîné.

Les deux premiers fils de Juda sont donc morts jeunes, après avoir épousé Tamar. Juda est alors réticent de donner la veuve Tamar à son plus jeune fils, de crainte que le même sort funeste ne le frappe (v. 11). Prétextant la trop grande jeunesse de Shéla pour se marier, il dit à Tamar : *Demeure veuve dans la maison de ton père, jusqu'à ce que Shéla, mon fils, soit devenu grand.* Il espère sans doute que Tamar oubliera cette promesse de lui donner son dernier fils.

### **III) LA LIGNÉE MESSIANIQUE MENACÉE PAR LE PÉCHÉ DE TAMAR V.-12-23**

Genèse 38 : 12-23

*12 Et les jours s'écoulèrent, et la fille de Shua, femme de Juda, mourut. Lorsque Juda se fut consolé, il monta vers les tondeurs de ses brebis, à Thimna, avec Hira son ami, l'Adullamite. 13 Et on le fit savoir à Tamar, en disant: Voici, ton beau-père monte à Thimna, pour tondre ses brebis. 14 Alors elle quitta ses habits de veuve, et se couvrit d'un voile, et s'en enveloppa, et s'assit à l'entrée d'Énaïm, qui est sur le chemin de Thimna; car elle voyait que Shéla était devenu grand, et qu'elle ne lui avait point été donnée pour femme. 15 Et Juda la vit et la prit pour une prostituée; car elle avait couvert son visage. 16 Et il se détourna vers elle sur le chemin, et il dit: Allons, je te prie, que je vienne vers toi; car il ne savait pas que ce fût sa belle-fille. Et elle répondit: Que me donneras-tu, pour venir vers moi? 17 Et il dit: J'enverrai un chevreau du troupeau. Et elle répondit: Me donneras-tu un gage jusqu'à ce que tu l'envoies? 18 Et il dit: Quel est le gage que je te donnerai? Et elle répondit: Ton cachet, ton cordon, et ton bâton, que tu as à la main. Et il les lui donna, et il vint vers elle; et elle conçut de lui. 19 Ensuite elle se leva et s'en alla. Et elle quitta son voile, et se revêtit de ses habits de veuve. 20 Et Juda envoya le chevreau par son ami l'Adullamite, pour retirer le gage des mains de cette femme; mais il ne la trouva point. 21 Et il interrogea les hommes du lieu où elle était, en disant: Où est cette courtisane qui était à Énaïm, sur le chemin? Et ils répondirent: Il n'y a point eu ici de courtisane. 22 Et il retourna vers Juda, et dit: Je ne l'ai point trouvée, et même les gens du lieu ont dit: Il n'y a point eu ici de courtisane. 23 Et Juda dit: Qu'elle garde le gage! Il ne faut pas nous faire mépriser. Voici, j'ai envoyé ce chevreau; et tu ne l'as point trouvée.*

A) Le péché d'impatience et de tromperie v. 12-14

Tamar a compris que Juda n'a pas l'intention de lui donner Shéla en mariage. Elle conçoit donc un plan qui lui permettra de tomber enceinte de son beau-père. Elle ôte ses habits de veuve et « s'enveloppa » pour avoir l'air d'une prostituée, tout en se voilant le visage pour dissimuler son identité. Puis elle s'assit à l'entrée d'Énaïm, où elle attend le passage de Juda. Elle profite de sa faiblesse sur le plan sexuel, maintenant qu'il n'a plus de femme.

B) Le péché de se faire justice soi-même v. 12-14

Elle manigance un plan pour tromper son beau-père Juda.

C) Le péché d'inceste et de prostitution v. 15-19

Tamar a de bonnes intentions (celle de permettre la continuation de la lignée Messianique), elle utilise des moyens pervers et pécheurs pour y arriver.

D) Le péché de l'hypocrisie v. 20-23

En n'attendant pas le paiement de sa prostitution, elle fait preuve de cachotterie et d'hypocrisie.

#### **IV LA LIGNÉE MESSIANIQUE MENACÉE PAR LE PÉCHÉ DES DESCENDANTS DE JUDA V. 24-30**

Genèse 38 : 24-30

*24 Or, il arriva qu'environ trois mois après on fit rapport à Juda, en disant: Tamar, ta belle-fille, s'est prostituée, et même la voilà enceinte par suite de sa prostitution. Et Juda dit: Faites-la sortir, et qu'elle soit brûlée. 25 Comme on la faisait sortir, elle envoya dire à son beau-père: Je suis enceinte de l'homme à qui ces choses appartiennent. Et elle dit: Reconnais, je te prie, à qui sont ce cachet, ces cordons et ce bâton. 26 Alors Juda les reconnut, et dit: Elle est plus juste que moi, parce que je ne l'ai point donnée à Shéla mon fils. Et il ne la connut plus. 27 Et à l'époque où elle devait accoucher, il se trouva qu'il y avait des jumeaux dans son sein; 28 Et pendant qu'elle enfantait, l'un d'eux donna la main, et la sage-femme la prit et y lia un fil écarlate, en disant: Celui-ci est sorti le premier. 29 Mais comme il retira sa main, voici, son frère sortit. Et elle dit: Quelle brèche tu as faite! La brèche soit sur toi! Et on le nomma Pharets (brèche). 30 Ensuite son frère sortit, qui avait à sa main le fil écarlate, et on le nomma Zarach.*

Pour apprécier la signification profonde de ce passage, nous devons garder à l'esprit l'immense honneur d'être dans la lignée Messianique, d'être un maillon dans la généalogie du futur Sauveur Jésus-Christ. Nous pouvons constater la place de la grâce et de la primogéniture (les nombreux avantages d'être le premier-né d'un patriarche).

Quand le moment arrive pour Tamar d'accoucher, elle met au monde des jumeaux. Comme lors de la naissance de Jacob et d'Ésaü, les deux bébés se livrent bataille pour sortir en premier du sein maternel.

Au moment où l'un sort la main, la sage-femme lui attache un fil cramoisi au poignet pour le désigner comme le premier-né. Mais le second bébé sort de manière inattendue, si bien que la sage-femme déclare : *Quelle brèche tu as faite! La brèche soit sur toi! Et on le nomma Pharets (brèche).*

Ensuite se présente le bébé avec le fil cramoisi autour du poignet et on l'appelle Zarach (« lumière jaillissante ou aurore », Nouveau Dictionnaire Biblique, Emmaüs, 1992). Ces jumeaux remplacent en quelque sorte les deux fils que Juda a perdus.

Dieu est absent dans ce récit, mais il est cependant à l'œuvre pour réaliser ses promesses à travers cette histoire sordide, qui rappelle qu'il peut utiliser les êtres les plus invraisemblables pour accomplir ses desseins. Cela n'excuse évidemment pas les actions coupables, mais procure de la consolation aux pécheurs repentants.

Telle est la postérité de Juda. Les Juifs n'ont pas vraiment de quoi être fiers de leurs origines ! Pourtant « le salut vient des Juifs (Jean 4 : 22) ».

Pharets (ou Pérets) est un des ancêtres du roi David. Tamar tient compagnie à Rahab la prostituée et figure parmi les femmes mentionnées dans la généalogie de Jésus le Messie, le Sauveur du monde (Matthieu 1 : 3, 5). Rahab la prostituée est la seule autre personne de la bible à avoir utilisé une cordelette rouge pour se faire reconnaître (cf. Josué 2 : 18, 21).

Ce récit énonce un principe biblique. Dieu choisit « les choses viles du monde et celles qu'on méprise...afin que personne ne se glorifie devant Dieu...Que celui qui se glorifie se glorifie dans le Seigneur » (1 Corinthiens 1 : 28-31).

## **APPLICATIONS**

1) Rien ne peut s'opposer à la décision divine d'envoyer le futur Messie. Toutes les forces combinées du Malin et de la création qui s'acharneront tout au long de l'Ancien Testament à s'opposer à l'arrivée future de Jésus-Christ échoueront misérablement ! Les décisions divines sont immuables et invincibles !

2) Apprenons que les péchés secrets sont parfois exposés au grand jour de façon surprenante et mystérieuse (cf. le péché de Juda). Apprenons aussi que l'Éternel punit parfois le péché d'un pécheur par la mort prématurée (Er et Onan).

3) Rappelons-nous que nous ne devons pas chercher les bénédictions spirituelles par les mauvais moyens ou chemins (cf. le péché de Tamar). C'est par grâce que le péché de Juda et Tamar ne reçut pas sa punition divine.

Lévitique 20 : 10

*10 Si un homme commet adultère avec la femme d'un autre, s'il commet adultère avec la femme de son prochain, l'homme et la femme adultères seront punis de mort.*

**QUE L'ÉTERNEL SOIT BÉNI, LOUÉ ET EXALTÉ  
POUR SA SAGESSE INFINIE !**

**A M E N !**